



COMMUNE DE VOLMERANGE-LES-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

Date de la convocation : 20/02/2026	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 12

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, CARDET Valérie, RECH Serge, BERNARD Karine, PIVETTA Giani, AMORIM Marlène, FAPPANI Roger, HEINZ Fabien, LOPPARELLI Corinne, SCHREYER Claire, THIL Cathy, THILE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES : BOURNIZEL Valérie, DESMARIS Gilles, KOSER Fabien, NOGARE Eric, SCUDERI Cristina.

ABSENTS NON EXCUSES : LOGEARD Flavien, ZUMBO Noémie.

PROCURATIONS :

DESMARIS Gilles à LORENTZ Maurice

KOSER Fabien à RECH Serge

NOGARE Eric à FAPPANI Roger

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt février 2026, s'est réuni en séance ordinaire en mairie dans la salle des séances, sous la Présidence de M. Maurice LORENTZ, Maire.

Le quorum étant atteint, Mme BARB Stéphanie, a été désignée secrétaire de séance, suivant les articles L2541-6 et L2541-7 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

- 001-2026 – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2025
- 002-2026 – Adhésion à l'application « Je Préviens »
- 003-2026 – Demande de subvention du FSE du collègue Jean-Marie Pelt
- 004-2026 – Demande de subvention pour une sortie scolaire de l'école Arc-En-Ciel
- 005-2026 - Demande de subvention de l'association Les Loups de la Moselle
- 006-2026 - Demande de subvention du Comité de Jumelage Volmerange/Saint Genest
- 007-2026 – Demande de fonds de concours Environnement à la C.C.C.E. pour travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public
- 008-2026 – Demande de subvention à la CAF pour l'installation d'un nouveau préau dans la cour de l'école élémentaire
- 009-2026 –Convention de mutualisation du service de restauration scolaire pour le collège Jean-Marie Pelt avec le Département de la Moselle
- 010-2026 –Budget Eau - Compte Financier Unique 2025
- 011-2026 –Budget Commune - Compte Financier Unique 2025
- 012-2026 –Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget Eau
- 013-2026 –Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget Commune
- 014-2026 – Demande de rétrocession de concession dans le cimetière communal

0154-2026 – Modalités de compensation des heures supplémentaires
016-2026 – Convention avec Guêpes-Frelons 57
017-2026 – Informations
018-2026 – Divers

001-2026. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 24 novembre 2025.

002-2026. OBJET : Adhésion à l'application « Je préviens »

Monsieur le conseiller municipal en charge de la sécurité expose aux conseillers que la Commune souhaite adhérer à l'application « Je Préviens ».

Cette application, gratuite, est du même type que Voisins Vigilants, mais plus simple d'utilisation. Elle permet de signaler tout comportement ou fait suspect dans le voisinage. L'utilisateur choisit le rayon dans lequel il souhaite recevoir une alerte : 3, 10, 25 ou 50 km. Il s'inscrit en renseignant son adresse et sera destinataire de toutes les alertes émises dans le périmètre qu'il a choisi. Il peut lui-même diffuser une alerte.

Il existe également en option un bouton « urgence » permettant de déclencher une alarme de type « alarme déclenchée à mon domicile » ou « urgence déclenchée à mon domicile », que recevront toutes les personnes connectées à l'application dans le secteur concerné.

La Commune peut signer une convention pour être partenaire de cette application. Les utilisateurs pourront alors envoyer des messages à la mairie par le biais de l'application et la Commune pourra elle-même envoyer des alertes. La gendarmerie pourrait également contacter la Commune par ce moyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve la signature de la convention pour l'application « Je Préviens ».

003-2026. OBJET : Demande de subvention du FSE du collège Jean-Marie Pelt

M. KOSER quitte la séance à 20h20.

Monsieur Le Maire fait part de la demande de subvention présentée par le Collège Jean-Marie Pelt, dans le cadre du projet « Una pizza culturale ».

Il est demandé une subvention de 80 € afin de récompenser les élèves de 3^{ème} lauréats du projet « Una pizza culturale », consistant à partir d'une œuvre d'art pour créer une pizza. Celle-ci sera ensuite proposée au restaurant d'application du lycée St André d'Ottange lors de la journée italienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'allouer une subvention de 80 € au FSE du Collège Jean-Marie Pelt.
La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget de la Commune.

004-2026. OBJET : Demande de subvention pour une sortie scolaire de l'école Arc-En-Ciel

Madame l'Adjointe en charge des écoles et du périscolaire fait part de la demande de subvention présentée par l'école Arc-En-Ciel, concernant une sortie scolaire de 20 élèves de la classe de CM2.

Dans le cadre du projet Cycl'eau Metz, les enfants partiront en vélo le long de la Moselle afin de rallier Metz. Des visites et activités auront lieu tout au long du trajet afin de découvrir le cycle de l'eau et son utilisation. Une fois

à Metz, les enfants visiteront la ville et ses musées. Le 3^{ème} jour, de nouvelles activités auront lieu sur le trajet du retour.

Cette sortie scolaire aura lieu du 4 au 6 juin 2026. Le départ et l'arrivée se feront à Thionville.

Le coût de cette sortie est de 158,14 € par élève. Le Département a accordé une subvention de 60 € par élève, l'APE participera à hauteur de 5 € par élève et une subvention de 30 € par élève a été demandée à l'Agence de l'Eau.

L'école sollicite de la Commune une subvention de 30 € par élève, soit 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'allouer une subvention de 600 € à l'école Arc-En-Ciel.

La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget de la Commune.

005-2026. OBJET : Demande de subvention de l'association Les Loups de la Moselle

Madame l'Adjointe en charge des écoles et du périscolaire fait part aux conseillers de la demande de subvention présentée par l'association Les Loups de la Moselle.

Celle-ci, qui a conclu une convention avec la commune pour l'entretien du cimetière militaire du Hetschenberg, souhaiterait acquérir du matériel (débroussailleuse et tronçonneuse) destiné à l'entretien des espaces verts du site, ainsi que des sites Maginot de la Commune de Kanfen. Le montant de cet achat est de 1164,60 €. Il est demandé à chacune des deux communes une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'allouer une subvention de 300 € à l'association Les Loups de la Moselle
La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget de la Commune.

006-2026. OBJET : Demande de subvention du Comité de Jumelage Volmerange Les Mines / Saint Genest

Monsieur Le Maire fait part de la demande de subvention présentée par le Comité de Jumelage Volmerange Les Mines / Saint Genest, concernant le voyage d'échange avec Saint Genest qui aura lieu à la Pentecôte 2026, du 23 au 27 mai 2026.

Il est demandé une subvention de la Commune afin de financer une partie du transport en autocar, dont le coût est de 5530 € TTC.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'allouer une subvention de 3000 € au Comité de Jumelage Volmerange Les Mines / Saint Genest.
La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget de la Commune.

007-2026. OBJET : Demande de fonds de concours Environnement à la C.C.C.E. pour travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours en faveur de la transition énergétique.

Dans la continuité des travaux déjà effectués en 2023, 2024 et 2025, il est prévu de poursuivre cette année la mise en place de led dans le parc d'éclairage public communal.

Les remplacements concernent les candélabres de la rue des Ecoles, de la cité des Acacias, de la ruelle du Bois, du clos du Bois, ainsi que de la place de la mairie. Il est également prévu le passage en led du stade, du terrain synthétique et du parking du stade. Cela représente 47 candélabres. La consommation énergétique sur ces lampadaires devrait diminuer de 50 %.

Le montant de ces travaux est de 39 872,08 € HT (47 846,50 € TTC).

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 2 mars 2026

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	19 936,04€
Fonds propres	50 %	19 936,04€
Montant Total du projet	100%	39 872,08 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le projet suivant : travaux de rénovation énergétique sur l'éclairage public
Décide de réaliser ces travaux
Fixe le plan de financement de ces travaux comme ci-dessus
Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours Environnement
Dit que les dépenses seront prévues au budget.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

008-2026. OBJET : Demande de subvention à la CAF pour l'installation d'un nouveau préau dans la cour de l'école élémentaire

M. HEINZ entre en séance à 20h45.

Monsieur Le Maire informe les conseillers que dans le cadre des travaux de construction d'un équipement polyvalent avec restauration scolaire et accueil périscolaire, le préau de l'école a du être enlevé. Un nouveau préau sera installé. Une subvention peut être demandée à la CAF pour ces travaux.
Le coût prévisionnel est de 18 234,76 € HT. Il est demandé une subvention de 9000 €.
Le plan de financement est le suivant :

CAF	49,36 %	9 000,00€
Fonds propres	50,64 %	9 234,76€
Montant Total du projet	100%	18 234,76 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Sollicite une subvention de 9000 € auprès de la CAF pour l'installation d'un nouveau préau dans la cour de l'école élémentaire
Dit que les dépenses seront prévues au budget
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

009-2026. OBJET : Convention de mutualisation du service de restauration scolaire pour le collège Jean-Marie Pelt avec le Département de la Moselle

Monsieur Le Maire expose aux conseillers que la réalisation de l'équipement polyvalent actuellement en cours permettra la mise en place d'une restauration scolaire destinée à l'école Arc-En-Ciel ainsi qu'au collège Jean-Marie Pelt.
Une convention doit être signée avec le Département de la Moselle concernant les modalités de cette restauration scolaire à destination du collège.
Elle prévoit les modalités de fonctionnement, ainsi que les tarifs applicables.
Elle est conclue pour une année scolaire, à compter de la date de mise en service de la restauration scolaire. Elle est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée de cinq ans.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 2 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve la signature avec le Département de la Moselle de la convention de mutualisation du service de restauration scolaire pour le collège Jean-Marie Pelt

010-2026. OBJET : Budget Eau - Compte Financier Unique 2025

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Suite à un problème technique qui a affecté Hélios, la plateforme du Trésor Public, pendant le mois de février, il n'a pas été possible de recevoir dans les délais le retour du Service de Gestion Comptable d'Hayange concernant le CFU 2025.

011-2026. OBJET : Budget Commune - Compte Financier Unique 2025

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Suite à un problème technique qui a affecté Hélios, la plateforme du Trésor Public, pendant le mois de février, il n'a pas été possible de recevoir dans les délais le retour du Service de Gestion Comptable d'Hayange concernant le CFU 2025.

012-2026. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget Eau

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Suite à un problème technique qui a affecté Hélios, la plateforme du Trésor Public, pendant le mois de février, il n'a pas été possible de recevoir dans les délais le retour du Service de Gestion Comptable d'Hayange concernant le CFU 2025.

013-2026. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget Commune

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Suite à un problème technique qui a affecté Hélios, la plateforme du Trésor Public, pendant le mois de février, il n'a pas été possible de recevoir dans les délais le retour du Service de Gestion Comptable d'Hayange concernant le CFU 2025.

014-2026. OBJET : Demande de rétrocession de concession dans le cimetière communal

Monsieur Le Maire expose aux conseillers la demande de Mme Ségolène Giovagnoli, titulaire d'une concession d'une durée de 50 ans dans le nouveau cimetière communal, rangée 17 tombe 7, depuis le 22 juillet 2024. Aucun défunt n'y étant inhumé, Mme Giovagnoli souhaite rétrocéder cette concession à la Commune.

Il est proposé le remboursement du montant de la concession soit 240 € (120 € étant versés au CCAS).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la rétrocession à la Commune de la concession située rangée 17 tombe 7 dans le nouveau cimetière communal dont est titulaire Mme Giovagnoli Ségolène.

Approuve le remboursement à Mme Giovagnoli de la somme de 240 € correspondant au montant de la concession.

015-2026. OBJET : Modalités de compensation des heures supplémentaires

Vu la délibération n°16-2021 du Conseil Municipal du 24 février 2021

Monsieur Le Maire expose aux conseillers qu'il s'agit de préciser les modalités de compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents communaux.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 2 mars 2026

La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée sous la forme d'un repos compensateur. En principe, le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Cependant, une majoration pour nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération :

-majoration de 100 % lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit.

-majoration de 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Il n'est pas possible de cumuler les majorations pour nuit et dimanche ou jour férié.

Ces dispositions concernent les agents de catégorie B et C.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (M. RECH),

Approuve la mise en place d'une majoration pour les heures supplémentaires telle que mentionnée ci-dessous.

016-2026. OBJET : Convention avec Guêpes-Frelons 57

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite comme les années précédentes signer une convention pour la destruction d'hyménoptères (guêpes,...) avec l'entreprise Guêpes-Frelons-57 de M. Alexis Licht.

La Commune prendra en charge 50% du montant de la prestation de l'entreprise lorsque celle-ci interviendra sur la Commune de Volmerange. La convention est valable pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention ci-joint avec l'entreprise Guêpes-Frelons-57, située 2C rue de la Moselle à 57320 Bouzonville.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

017-2026. OBJET : Informations

Monsieur Le Maire informe le conseil que le SCOT de l'Agglomération de Thionville a été adopté le 2 mars 2026.

018-2026. OBJET : Divers

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour les six ans passés ensemble à l'occasion du dernier conseil du mandat.

La séance est levée à 21h30.